Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260709-2026_041-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la Salle de Cojoux à la place de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, M. Rafaël MORTIER

Absent : M. Hervé JARNOT

Excusée : Mme Sonia DEBROUX

Procurations : Mme Catherine DUTHU-DEBRAY a donné procuration à Mme Aline HERVÉ
Mme Emma MORIN a donné procuration à Mme Sandrine GAUDIN

Date de convocation : le 3 juillet 2026

Secrétaire de séance : Mme Sandrine GAUDIN

Objet :
Intervention des services de Redon Agglomération : présentation du SCoT, du PLUi et du ZAN

A la suite des élections municipales, les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se poursuivent en 2026. Il a été proposé aux élus une première phase de rencontres. Ce temps d'échange, d'une durée de 1h30 à 2h, est consacré à la présentation du SCoT, du PLUi et du ZAN.

M. le Maire rappelle que ce futur document d'urbanisme est majeur pour le territoire. Il remercie de la présence de Mme Louise LE JEUNE, chargée de mission planification PLUi et de M. Mélaine LE MEUR, responsable du Pôle Urbanisme de Redon Agglomération et leur laisse la parole pour cette présentation.

Il est nécessaire pour la réussite de ce projet majeur que la commune puisse :
- Identifier un élu référent et un élu suppléant pour suivre dans le détail les travaux du PLUi, disposant du temps nécessaire à la participation aux différentes échéances et rapportant auprès de son conseil municipal des avancées de ce projet majeur pour le territoire.
- Identifier un technicien référent et un technicien suppléant pour suivre les travaux du PLUi.

.../...

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260709-2026_041-DE

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :

- M. Cyril BONNO, élu référent,
- M. Nicolas DEBRAY, élu suppléant,

- Mme Marie ESNAUD, technicienne référente,
- Mme Anne-Sophie RÉGENT, technicienne suppléante.

et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette décision.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

